

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votant par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 26 septembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.63/09.25**

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement  
Rapport annuel du mandataire  
Année 2024**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.63/09.25**

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement  
Rapport annuel du mandataire  
Année 2024**

Madame le Maire indique que l'agence de développement économique au service des entreprises et de l'emploi sur le territoire de Caux Seine agglo, Caux Seine développement, affiliée au statut juridique de Société Publique Locale (SPL), a pour moteur la flexibilité et la réactivité d'une entité privée.

Dans le cadre de ses missions, la SPL mène des actions visant d'une part, à assurer le développement durable du tissu économique en liaison avec les collectivités locales et d'autre part, à favoriser le développement de l'emploi sur le territoire sous toutes ses formes (activités économiques sur les secteurs primaires, secondaires et tertiaires, intégrant l'industrie, le commerce, le tourisme, les services, l'emploi social et solidaire...). Toutes ses activités sont exercées exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

La Ville de Lillebonne intervient au capital social de la SPL et, dans ce cadre, est destinataire du rapport annuel du mandataire de Caux Seine développement.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 - *alinéa 14°* - du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux organes délibérants des collectivités ou de leurs groupements actionnaires qui en sont membres afin qu'ils en prennent connaissance et se prononcent après un débat sur ce rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-5 *-alinéa 14-*, (modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022) et L2121-29,

Considérant le rapport annuel du mandataire établi par la société publique locale Caux Seine développement au titre de l'année 2024,

Considérant que ce rapport doit être l'objet d'une communication au Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur celui-ci après un débat.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.63/09.25**

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement  
Rapport annuel du mandataire  
Année 2024**

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement, au titre de l'année 2024,
- à prendre acte que ce rapport écrit a donné lieu, en son sein, à un débat,
- d'approuver, dans ce cadre, le rapport annuel du mandataire 2024 de la SPL Caux Seine développement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QUE LE RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CAUX SEINE DÉVELOPPEMENT (ANNEE 2024) LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET QUE CE RAPPORT A DONNÉ LIEU À UN DÉBAT.**

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,



Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Johan GONZALEZ.

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE  
2024  
SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT



**Nom(s) du/des représentant(s) de la collectivité : .....**

**Exercice 2024**

**Le ..... 2025**

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'assemblée délibérante par les membres du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité au sein de la société SPL Caux Seine développement.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

---

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE L'EPL .....</b>	<b>4</b>
I.1 - Informations générales.....	4
I.2 - Historique.....	4
I.3 - Objet social – Domaines d'activité.....	5
I.4 - Répartition du capital social.....	6
I.5 - La gouvernance .....	7
<b>II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl.....</b>	<b>8</b>
II.1 - Principales activités et opérations de l'année .....	8
II.2 - Situation financière de l'Epl au 31 décembre 2024.....	9
o Commerce.....	10
o Digitalisation .....	10
o Schéma local de l'enseignement supérieur .....	10
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	11
a - Répartition des produits d'exploitation.....	11
b - Répartition des charges d'exploitation .....	11
II.4 - Perspectives de développement .....	12
<b>III. Etat des relations entre les collectivités et l'Epl.....</b>	<b>12</b>
III.1 - Contrats signés avec Caux Seine aggro.....	12
III.2 - Contrats signés avec les communes actionnaires .....	15
<b>IV. Evolutions statutaires et de l'actionariat intervenues dans l'année.....</b>	<b>19</b>
IV.1 - Evolutions statutaires .....	19
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année.....	19
Néant 19	
b - Historique des 5 dernières années.....	19
IV.2 - Evolutions de l'actionariat.....	19
a - Composition de l'actionariat et évolution au cours de l'année.....	19
b - Opérations ayant modifié l'actionariat au cours de l'année.....	20
c - Historique des 5 dernières années .....	20
<b>V. Bilan de gouvernance .....</b>	<b>21</b>
V.1 - Réunions du conseil d'administration .....	21
V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale .....	21
V.3 - Réunions de l'assemblée générale.....	22
V.4 - Informations sur la rémunération des mandataires sociaux.....	22
a - Rémunération du Président .....	22
b - Rémunération du Directeur Général.....	22
V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société .....	22
a - Principaux risques et incertitudes .....	22
b - Contrôle interne .....	22
c - Contrôles externes.....	23
V.6 - Contrôle analogue.....	23

a - Le Président et les élus référents se réunissent pour valider les décisions proposées via des réunions dites de gouvernance ou de délégation « emploi et formation ».....	23
b - Explication du rapport du mandataire et du rapport d'activités .....	23
c - Le directeur de Caux Seine développement est membre du comité de direction de Caux Seine aggro.....	24

## I. PRESENTATION DE L'EPL

### I.1 - Informations générales

<b>Dénomination</b>	<b>SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT</b>
<b>Date de création</b>	<b>01/01/2017</b>
<b>Adresse du siège social</b>	<b>7, rue des terrasses 76330 Port Jérôme sur Seine</b>
<b>Organisation de la gouvernance</b>	<b>Société à conseil d'administration</b>
<b>Nom du Président du conseil d'administration</b>	<b>Jean-Marc VASSE</b>
<b>Nom du Directeur général</b>	<b>Gilles CARPENTIER</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>41</b>

### I.2 - Historique

#### **1<sup>er</sup> janvier 2017 : Création de la SPL Caux Seine développement**

L'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a eu deux conséquences principales pour le territoire de Caux Seine aggro concernant l'activité économique :

- Attribution à la Communauté d'agglomération de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Disparition du syndicat mixte Caux Seine Urbanisme à la suite de la disparition de la communauté de communes de Cœur de Caux et à l'intégration de nouvelles communes au sein de CSa.

Ceci a amené les élus locaux à repenser l'organisation de l'application des compétences sur le territoire de l'agglomération.

Il a donc été proposé la création d'une Société Publique Locale ayant les objectifs suivants :

- Être le représentant de la communauté d'agglomération et des communes pour la création d'emplois ;

- Être le relais local de la politique régionale en matière de développement économique ;
- Être facilitateur pour les entreprises et les entrepreneurs dans leurs démarches administratives ;
- Prendre un positionnement en marketing territorial ;
- Décloisonner les actions favorisant le développement économique pour s'inscrire dans la transversalité ;
- Être réactif dans les actions ;
- Être transparent avec les structures membres du conseil d'administration (communauté d'agglomération et communes).

A la création de l'agence, le président de l'agence était Monsieur Jean-Claude WEISS.

### **1er février 2020 : Intégration du pôle aménagement**

En 2020, Caux Seine agglo a confié à Caux Seine développement l'exercice de la compétence relative à l'ingénierie et l'aménagement économique.

Il s'agit des missions suivantes :

1. Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement économique
2. Réaliser l'ingénierie des différents projets d'aménagements économiques et urbains
3. Assurer la maintenance des zones d'activités économiques et des sites tertiaires de CSa

**En septembre 2020**, la composition du conseil d'administration a été modifiée à la suite des élections municipales. Monsieur Jean-Marc VASSE a été désigné président de Caux Seine développement.

## **I.3 - Objet social – Domaines d'activité**

### **Objet social :**

Afin d'augmenter l'attractivité et la richesse économique du territoire, la société a pour objet de mener toutes actions permettant d'effectuer un développement durable du tissu économique en liaison avec les collectivités locales et de favoriser le développement de l'emploi sur le territoire sous toutes ses formes.

Le développement économique est entendu au sens large du terme et incorpore l'ensemble des activités économiques sur les secteurs : primaire, secondaire et tertiaire. Il intègre à titre d'exemple, l'industrie, le commerce, le tourisme, les services, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture

La société a également pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement économique et urbain. Elle peut assurer la gestion d'équipements, d'espaces et mettre en location des immeubles.

Elle peut mener les études préalables, les missions de conseil et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'ouvrage délégué de tout projet.

Elle peut procéder à toutes les acquisitions nécessaires, réaliser les études techniques et les travaux d'aménagement, effectuer les cessions et, dans le cadre de conventions de concession, mener des expropriations ou exercer le droit de préemption.

Elle peut aussi mener des actions et opérations immatérielles de coordination d'intervenants divers, de suivi et d'animation des actions décidées par ses actionnaires.

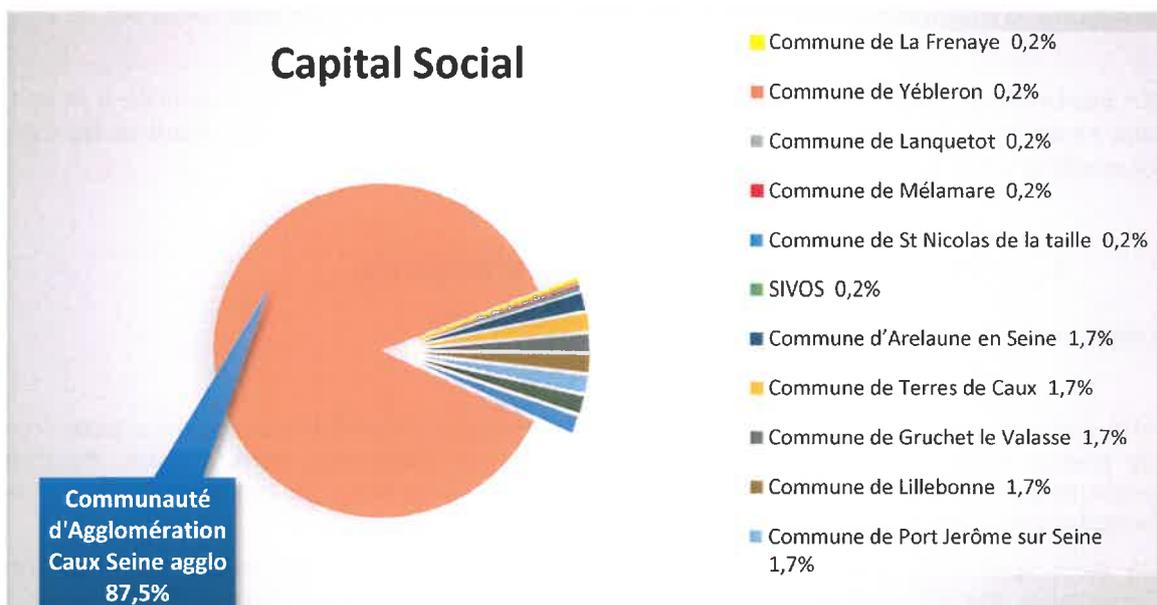
D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

**Domaines d'activité :**

- Développement économique et attractivité
- Aménagement et environnement
- Développement de l'emploi et des compétences
- Structuration et animation commerciale

### 1.4 - Répartition du capital social



## I.5 - La gouvernance

- Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	<b>Nom des représentants au conseil d'Administration</b>	<b>Le cas échéant, date de nomination</b>
<b>Caux Seine agglo</b>	VASSE Jean-Marc	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	LUTROT Virginie	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	BOMBREAU François	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	CADIOU Bruno	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	CHARRON Jacques	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	DENIZE Frédéric	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	LECARPENTIER Hubert	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	LOISON Marie-Françoise	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	PESQUET Patrick	14/09/2020
<b>Caux Seine agglo</b>	SZALEK Pascal	14/09/2020
<b>Commune de Bolbec</b>	DORE Christophe	14/09/2020
<b>Commune de Lillebonne</b>	DECHAMPS Christine	14/09/2020
<b>Commune de Gruchet Le Valasse</b>	PERALTA Didier	14/09/2020
<b>Commune de Port Jérôme sur Seine</b>	DUPLESSIS Lysiane	14/09/2020
<b>Commune de Terres de Caux</b>	CAVELIER Stéphane	14/09/2020
<b>Commune de Rives en Seine</b>	CORITON Bastien	14/09/2020
<b>Commune d'Arelaune en Seine</b>	JUNG Karinne	06/07/2021
<b>Représentante des petits actionnaires</b>	Nathalie LEMESLE	12/07/2022

- Les représentants à l'assemblée spéciale

	<b>Nom des représentants à l'assemblée spéciale</b>	<b>Le cas échéant, date de nomination</b>
<b>Commune de Yébleron</b>	Nathalie LEMESLE	12/07/2022
<b>Commune de La Frenaye</b>	Christophe TETREL	30/09/2022
<b>Commune de Lanquetot</b>	Roger BERGOUGNOUX	01/02/2023
<b>Commune de Mélamare</b>	Bernard VERDIERE	01/02/2023
<b>Commune de St Nicolas de la taille</b>	Michel CAVELIER	31/03/2023
<b>SIVOS Grandcamp</b>	Franck ISAAC	09/09/2024

- Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	<b>Nom des représentants à l'assemblée générale</b>	<b>Le cas échéant, date de nomination</b>
<b>Caux Seine agglo</b>	M. VASSE Jean-Marc	14/09/2020
<b>Commune de Bolbec</b>	DORE Christophe	14/09/2020
<b>Commune de Lillebonne</b>	DECHAMPS Christine	14/09/2020
<b>Commune de Gruchet Le Valasse</b>	PERALTA Didier	14/09/2020
<b>Commune de Port Jérôme sur Seine</b>	DUPLESSIS Lysiane	14/09/2020
<b>Commune de Terres de Caux</b>	CAVELIER Stéphane	14/09/2020
<b>Commune de Rives en Seine</b>	CORITON Bastien	14/09/2020
<b>Commune d'Arelaune en Seine</b>	JUNG Karinne	06/07/2021
<b>Commune de Yébleron</b>	Nathalie LEMESLE	12/07/2022
<b>Commune de La Frenaye</b>	Christophe TETREL	30/09/2022
<b>Commune de Lanquetot</b>	Roger BERGOUGNOUX	01/02/2023
<b>Commune de Mélamare</b>	Bernard VERDIERE	01/02/2023
<b>Commune de St Nicolas de la taille</b>	Michel CAVELIER	31/03/2023
<b>SIVOS Grandcamp</b>	Franck ISAAC	09/09/2024

## II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

### II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Les informations relatives aux activités et opérations de l'année figurent dans le rapport d'activités 2024 et dans la présentation jointe au présent rapport.

## II.2 - Situation financière de l'Epl au 31 décembre 2024

### ■ Bilan simplifié

<b>ACTIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	15
<b>Immobilisations corporelles</b>	104 442	51 227
<b>Immobilisations financières</b>	14 668	14 668
<b>Total actif immobilisé net</b>	<b>119 110</b>	<b>65 910</b>
<b>Stocks nets</b>	0	0
<b>Actifs d'exploitation</b>	517 847	315 016
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	585 046	623 131
<b>Charges constatés d'avance</b>	13 684	20 299
<b>Total actif circulant net</b>	<b>1 116 577</b>	<b>958 447</b>
<b>Total actif</b>	<b>1 235 687</b>	<b>1 024 357</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Capital</b>	300 000	300 000
<b>Réserves et autres</b>	168 321	76 257
<b>Résultat</b>	1 068	90 533
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>469 389</b>	<b>466 790</b>
<b>Prov. Pour risques et charges</b>	-	2 183
<b>Dettes Fournisseurs</b>	56 199	111 194
<b>Dettes fiscales et autres dettes</b>	710 099	444 190
<b>Produits constatés d'avance</b>		-
<b>Total dettes</b>	<b>766 298</b>	<b>557 567</b>
<b>Total passif</b>	<b>1 235 687</b>	<b>1 024 357</b>

▪ Compte de résultat simplifié

<b>PRODUITS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>CHARGES</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	3 040 788	2 755 620	<b>Charges d'exploitation</b>	3 078 780	2 735 384
<b>Dont Chiffre d'affaires</b>	2 754 967	2 596 980	<b>Dont Charges salariales</b>	2 291 398	1 977 225
<b>Produits financiers</b>	7 285	2 991	<b>Charges financières</b>	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	36 712	108 788	<b>Charges exceptionnelles</b>	11	26 114
			<b>Participation des salariés</b>	-	-
			<b>Impôt sur les bénéfices</b>	4 926	15 369
			<b>Résultat de l'exercice</b>	1 068	90 532

Sur l'exercice 2024, le montant des bénéfices s'élève à **1 068 euros**.

L'intégralité du chiffre d'affaires est composée de prestations. Il a augmenté de 6,08 % pour les raisons suivantes :

- Révision du prix des marchés (8 %)
- Pas de révision pour les nouveaux marchés comme celui du Schéma local de l'enseignement supérieur

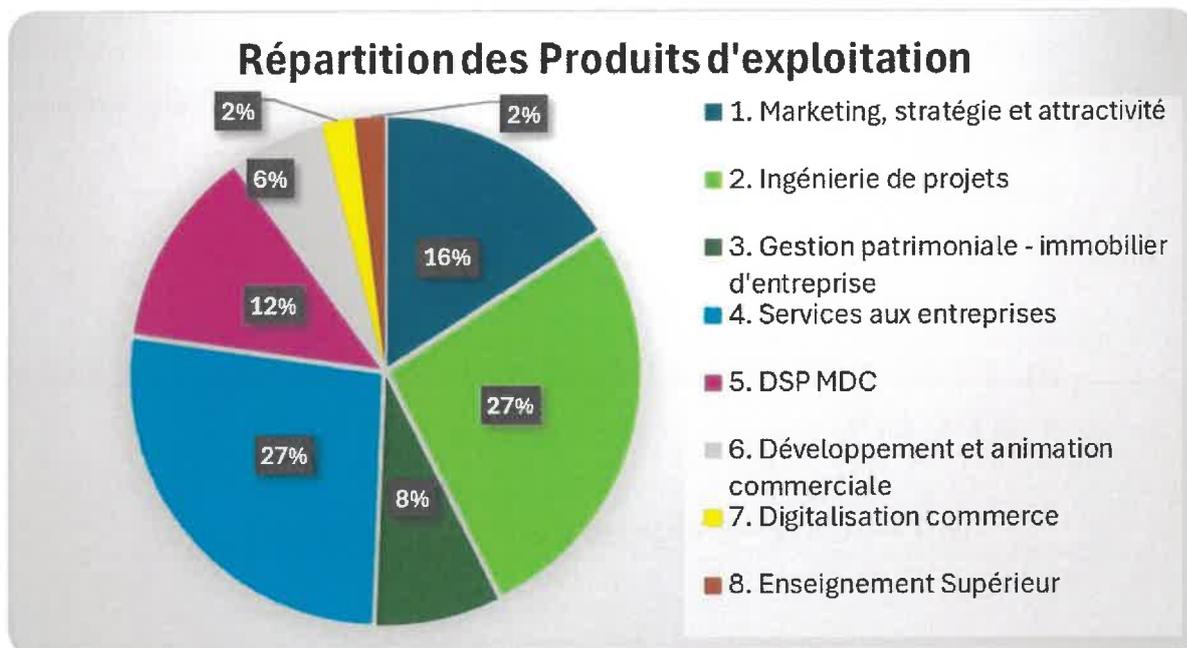
La hausse de 15,89% des charges salariales s'explique par les raisons suivantes :

- Hausse de la valeur du point d'indice CNER de 2,44% au 1er janvier 2024
- Arrivée de trois nouveaux collaborateurs supplémentaires dans les services suivants :
  - o Digitalisation
  - o Schéma local de l'enseignement supérieur
  - o Fonds de Transition Juste (FTJ) : cheffe de projet emploi compétence

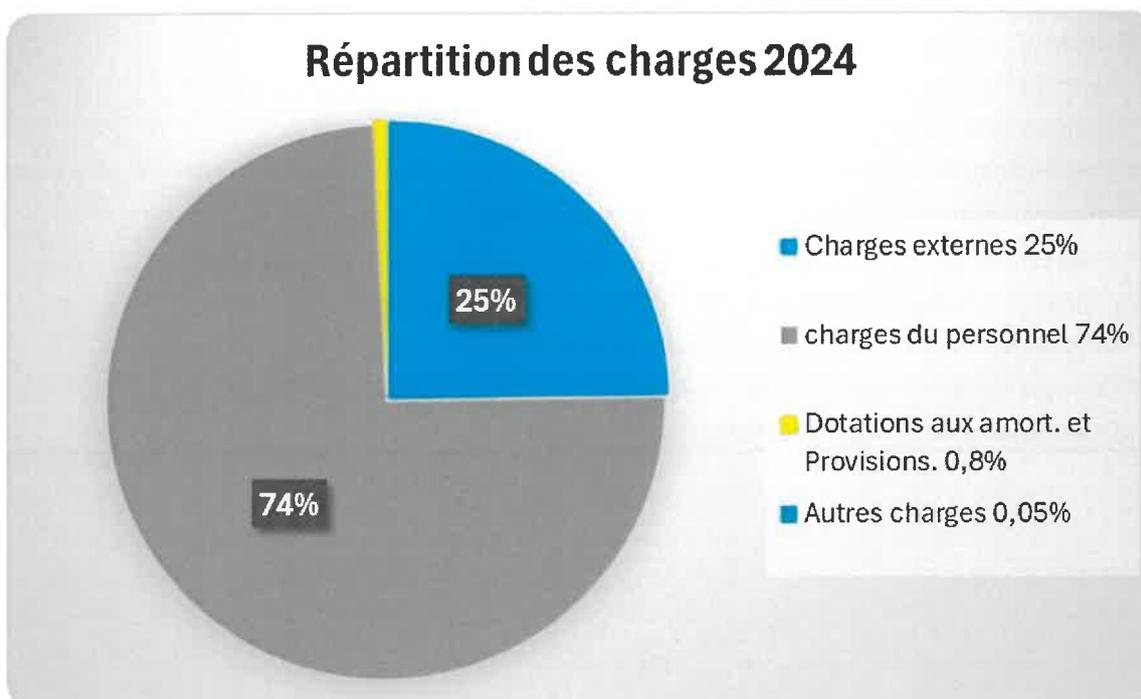
Les subventions d'exploitation sont de 213 K€ en 2024 contre 23 K€ en 2023. Ces subventions ont été obtenues pour couvrir notamment les salaires des salariés embauchés en CDD pour intervenir sur des projets subventionnés et limités dans le temps.

## II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

### a - Répartition des produits d'exploitation



### b - Répartition des charges d'exploitation



## II.4 - Perspectives de développement

Un schéma de développement économique est suivi et appliqué depuis 2023. Il est joint au présent rapport.

Il a été coconstruit avec les équipes de Caux Seine développement et les représentant des actionnaires. Il a été approuvé par les membres du conseil d'administration de Caux Seine développement avant d'être présenté en conseil communautaire de Caux Seine agglo.

Suite à l'annonce de la fermeture d'Exxon chimie, des inflexions de cette stratégie vont être appliquées.

Elles seront définies pendant l'année 2025.

## III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'EPL

### III.1 - Contrats signés avec Caux Seine agglo

<b>Objet</b>	<b>2022/ 095 Marché Marketing, Stratégie et Attractivité (Caux Seine agglo/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	408 949 euros HT
<b>Date</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Elaboration de la stratégie de développement économique et de marketing territorial visant à développer l'activité économique, maintenir et développer l'emploi sur le territoire</li> <li>* Renforcer les transitions écologiques et la résilience économique environnementale</li> <li>* Amplifier la circularité économique et spatiale des activités :</li> <li>* S'inscrire dans la durée et le moyen / long terme</li> <li>* Prioriser la sobriété et la qualité foncières et immobilières</li> <li>* Intégrer de nouveaux paramètres sélectifs et objectifs pour l'implantation d'activités</li> <li>* Anticiper les évolutions du marché de l'emploi et des compétences</li> <li>* Développer le marketing et les partenariats exogènes</li> <li>* Conduire des démarches de mécénat et de financement participatif</li> <li>* Développer un observatoire économique</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2022/ 096 Marché pour l'assistance à l'implantation d'entreprises &amp; Ingénierie de projets (Caux Seine aggro/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	694 383,36 euros HT
<b>Date</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagner les projets d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire intercommunal (dont start-up)</li> <li>* Créer un hub énergétique et circulaire</li> <li>* Développer la filière Chimie fine</li> <li>* Devenir un espace d'innovation pour les filières ciblées</li> <li>* Renforcer les transitions écologiques et la résilience économique environnementale</li> <li>* Amplifier la circularité économique et spatiale des activités</li> <li>* Aménager de nouveaux espaces inclusifs d'accueil d'activités à valeur-ajoutée</li> <li>* Accompagner proactivement le process de vie des entreprises, de leur éclosion à leur fixation durable sur le territoire</li> <li>* S'inscrire dans la durée et le moyen / long terme</li> <li>* Anticiper les évolutions du marché de l'emploi et des compétences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'offre de formation et de certification sur l'industrie de demain</li> <li>- Attirer les compétences et profils qualifiés</li> </ul> </li> <li>* Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement économique</li> <li>* Réaliser l'ingénierie des différents projets d'aménagements économiques, urbains et environnementaux</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2022/ 097 Marché Gestion patrimoniale &amp; immobilier d'entreprise (Caux Seine aggro/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	206 458,20 euros HT
<b>Date</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer les transitions écologiques et la résilience économique environnementale</li> <li>* S'inscrire dans la durée et le moyen / long terme</li> <li>* Prioriser la sobriété et la qualité foncières et immobilières</li> <li>* Gérer l'immobilier d'entreprises</li> <li>* Missions spécifiques liées à la gestion de l'ensemble immobilier soli'seine</li> <li>* Assurer la maintenance des zones d'activités économiques et des sites tertiaires de CSa</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2022/ 098 Marché services aux entreprises, après l'implantation (Caux Seine agglo/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	691 369,25 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagner et apporter des solutions aux entreprises locales dans leurs projets de développement (extension, investissement) en lien avec les politiques régionales</li> <li>* Gérer le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise et autres dispositifs d'aides à destination des entreprises</li> <li>* Gérer les budgets développement économique de CSa et rechercher des financements avec le suivi des appels à projets et des subventions</li> <li>* Prioriser la sobriété et la qualité foncières et immobilières</li> <li>* Anticiper les évolutions du marché de l'emploi et des compétences</li> <li>* Agir dans le domaine de l'ESS:</li> <li>* Animer le FABLAB ; Animer l'espace coworking</li> <li>* Animer et suivre les clauses sociales</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2022/ 099 Marché Gestion du développement et de l'animation commerciale (Caux Seine agglo/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	57 291,36 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<p><b>1. Développer une stratégie et un plan d'action territorial en faveur du commerce et de l'artisanat à l'échelle de Caux Seine agglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Définir un plan d'actions stratégiques de dynamisation commerciale et alimenter les documents cadres ;</li> <li>* Observer les mouvements commerciaux et identifier les locaux vacants ;</li> <li>* Soutenir les réseaux d'acteurs du commerce et de l'artisanat (associations locales et fédération) ;</li> <li>* Être force de proposition et accompagner la mise en place d'outils de développement commercial mutualisés</li> <li>* Animer des groupes d'acteurs dans le cadre du pilotage de projets de développement et de dynamisation du commerce ;</li> <li>* Accompagner la digitalisation des commerçants et artisans ;</li> <li>* Animer la place de marché locale Achetersurcauxseine.fr ;</li> <li>* Coordonner, construire et améliorer l'offre d'animation existante ;</li> <li>* Sensibiliser les commerçants &amp; artisans dans la gestion de leurs déchets</li> <li>* Bâtir une stratégie de communication pour promouvoir le commerce de proximité, la mettre en œuvre, évaluer les retombées ;</li> <li>* Développer et entretenir les partenariats (chambres consulaires, services des communes et de l'Agglomération, Office du Tourisme et toute autres acteurs en lien avec l'attractivité commerciale) ;</li> <li>* Coordonner la dynamique commerciale de la seule zone d'activité commerciale du Territoire, située à Gruchet-le-Valasse, en veillant à l'équilibre avec les centres-villes du territoire</li> </ul> <p><b>2. Accompagner les choix de développement commercial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Assurer une fonction d'expertise et de conseil sur le développement et la dynamisation du commerce à l'échelle territoriale (veille économique) ;</li> <li>* Contribuer à pérenniser et développer l'implantation et la diversité commerciale ;</li> <li>* Contribuer à la promotion et au développement des dispositifs d'aides existants sur le territoire, à destination des commerçants et artisans.</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2023 / 071 Marché Schéma local de l'enseignement supérieur</b>
<b>Montant</b>	114 578 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 – 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<p>Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de Caux Seine agglo s'articule autour de 3 orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'appétence des jeunes du territoire pour l'enseignement supérieur et leurs favoriser l'accès aux formations postbac</li> <li>• Densifier l'offre de formation implantée en CSA en lien avec les filières prioritaires du territoire</li> <li>• Attirer des jeunes diplômés en Caux Seine Agglo.</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2024/095 Marché Digitalisation des commerces (Caux Seine agglo/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	57 000 euros HT
<b>Date</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2024 – 31 décembre 2024
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accompagnement individuel ou collectif des commerçants de Caux Seine agglo à la digitalisation afin d'améliorer leur présence digitale (site web, réseaux sociaux, marketplace, ...) par la réalisation de diagnostics, formations courtes, ateliers et rendez-vous individuels</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2022/ 101 DSP emploi / formation (maison des compétences) (Caux Seine agglo/ CSd)</b>
<b>Montant</b>	373 983,48 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2023 – 31 décembre 2025
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La Gestion de l'accueil général de la Maison des compétences.</li> <li>* Le Conseil et accompagnement des publics dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'accès à l'emploi et de la reconversion professionnelle.</li> <li>* L'Elaboration et mise en œuvre du programme annuel d'actions en réponse aux besoins identifiés sur le territoire et en lien avec les axes d'intervention définies par les élus.</li> <li>* La Gestion et animation de la plateforme partenariale.</li> <li>* La Gestion et animation de l'Espace Public Numérique de la Maison des compétences.</li> <li>* La Gestion et animation du Centre Info Conseil Métiers Formation de la Maison des compétences.</li> <li>* La Gestion de la communication sur l'offre de services de la Maison des compétences.</li> <li>* La Maintenance de 1er niveau de l'équipement MDC, mise en application et suivi des procédures sécurité des biens et des personnes.</li> <li>* La Gestion administrative et financière des espaces (bureaux-salles de formation) mis en location ou à disposition à titre gracieux au sein de la Maison des compétences.</li> </ul>

### III.2 - Contrats signés avec les communes actionnaires

<b>Objet</b>	<b>1. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (LILLEBONNE / CSd)</b>
<b>Montant</b>	22 232 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>2. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (PORT JEROME SUR SEINE / CSd)</b>
<b>Montant</b>	18 195 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>3. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (BOLBEC / CSd)</b>
<b>Montant</b>	24 149 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>4. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)</b>
<b>Montant</b>	5 227 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>5. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (RIVES EN SEINE / Csd)</b>
<b>Montant</b>	11 894 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>6. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (TERRES DE CAUX / Csd)</b>
<b>Montant</b>	9 297 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>7. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (ARELAUNE EN SEINE / Csd)</b>
<b>Montant</b>	9 264 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>8. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Lanquetot / Csd)</b>
<b>Montant</b>	4 000 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>9. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Mélamare)</b>
<b>Montant</b>	4 000 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>10. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (St Nicolas de la Taille)</b>
<b>Montant</b>	4 000 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

<b>Objet</b>	<b>11. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Yébleron)</b>
<b>Montant</b>	4 000 euros HT
<b>Date</b>	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat</li> <li>· Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs</li> <li>· Accompagner les choix de développement commercial</li> </ul>

	<b>12. MARCHÉ ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION LOCATIVE (PORT JEROME SUR SEINE / Csd)</b>
<b>Montant</b>	4,6% du montant des loyers
<b>Date</b>	01 septembre 2023 au 31 août 2025
<b>Missions</b>	<p>Gestion administrative (baux, états des lieux, suivi des révisions annuelles des loyers et des charges)</p> <p>Entretien courant et la maintenance</p> <p>Suivi des contentieux impayés</p> <p>Gestion des assurances</p> <p>Assure la location des locaux confiés en gestion</p>

<b>Objet</b>	<b>13. MARCHÉ POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT (TERRES-DE-CAUX / Csd)</b>
<b>Montant</b>	400 € / JOUR HT
<b>Date</b>	01 juin 2024 au 31 mai 2025
<b>Missions</b>	Accompagnement pour la structuration de la stratégie de mécénat

<b>Objet</b>	<b>14. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)</b>
<b>Montant</b>	400 € / JOUR HT
<b>Date</b>	01 juin 2024 au 31 mai 2027
<b>Missions</b>	Assurer l'aménagement pour la création d'un groupe scolaire et le réaménagement des espaces publics

<b>Objet</b>	<b>15. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (TERRES-DE-CAUX / CSd)</b>
<b>Montant</b>	400 € / JOUR HT
<b>Date</b>	01 juin 2024 au 31 mai 2027
<b>Missions</b>	Assurer l'aménagement de la zone permettant de recevoir un espace santé dans la commune de Terres-de-Caux

<b>Objet</b>	<b>16. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (SIVOS / CSd)</b>
<b>Montant</b>	400 € / JOUR HT
<b>Date</b>	01 juin 2024 au 31 mai 2027
<b>Missions</b>	Assurer l'aménagement de la zone permettant la construction d'une école

## IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

### IV.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Néant

b - Historique des 5 dernières années

<b>Date de l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>11/07/2022</b>
<b>Objet de la modification</b>	<b>Modification de l'objet social</b>

### IV.2 - Evolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

Actionnaires	01/01/2024			31/12/2024		
	Nbre actions	Montant en capital	%	Nbre actions	Montant en capital	%
<b>Caux Seine agglo</b>	2 625	262 500 €	87,50%	2 620	262 000 €	87,33%
<b>Bolbec</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Terres de Caux</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Gruchet le Valasse</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Lillebonne</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Port Jérôme sur Seine</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Rives en Seine</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Arelaune en Seine</b>	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
<b>Yébleron</b>	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
<b>La Frénaye</b>	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
<b>Lanquetot</b>	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
<b>Mélamare</b>	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
<b>St Nicolas de la taille</b>	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
<b>SIVOS</b>		- €		5	500 €	0,17%
<b>TOTAL</b>	3 000	300 000 €	100,00%	3 000	300 000 €	100,00%

## b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modalités de l'opération
09/09/2024	<i>SIVOS Grandcamp</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros

## c - Historique des 5 dernières années

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modalités de l'opération
26/07/2021	<i>Cession d'action Arelaune en Seine</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 50 titres à une valeur nominale de 100 euros
12/07/2022	<i>Cession d'action Yébleron</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
30/09/2022	<i>Cession d'action La Frénaye</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros

01/02/2023	<i>Cession d'action Lanquetot</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
01/02/2023	<i>Cession d'action Mélamare</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
31/03/2023	<i>Cession d'action St Nicolas de la taille</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
09/09/2024	<i>SIVOS Grandcamp</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros

## V. BILAN DE GOUVERNANCE

### V.1 - Réunions du conseil d'administration

Nombre de réunions du conseil d'administration	Date du conseil d'administration	Taux de présence des représentants nommés de la collectivité	Taux de présence des personnes convoquées
1	11/03/2024	50%	55.56%
2	10/06/2024	90%	72.22%
3	09/09/2024	80%	72.22%
4	09/12/2024	60%	61.11%

### V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale

Nombre de réunions du conseil d'administration	Date du conseil d'administration	Taux de présence
1	11/03/2024	83.33%
2	10/06/2024	66.66%
3	09/09/2024	66.66%
4	09/12/2024	83.33%

### V.3 - Réunions de l'assemblée générale

Nombre de réunions	Date de l'assemblée générale	Taux de présence en nb
1	25/03/2024	76.92%

### V.4 - Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

#### a - Rémunération du Président

Le Conseil d'Administration du 14 septembre 2020 a approuvé la rémunération fixe mensuelle du président.  
Elle est restée inchangée.

Cette rémunération est assujettie à cotisations sociales et est soumise à l'impôt sur le revenu.

#### b - Rémunération du Directeur Général

La rémunération du directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration (article 23.3 des statuts).

Cette rémunération de base, qui n'a pas évoluée depuis le CA du 23 décembre 2022, est indexée sur la valeur du point CNER. En 2024, la valeur du point a été augmentée de 2,44%. Le Directeur général a également bénéficié d'une prime de résultat, correspondant à 30% de sa rémunération mensuelle brute.

Il dispose des avantages en nature suivants :

- Mise à disposition d'un véhicule et carburant
- Matériel informatique et téléphonique et un abonnement téléphonique

Le directeur général bénéficie du régime général des retraites, d'une retraite complémentaire et d'un contrat d'assurance chômage spécifique au titre des cadres dirigeants.

### V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

#### a - Principaux risques et incertitudes

Caux Seine développement n'est pas confrontée à ce jour à des risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, conjoncturel.

#### b - Contrôle interne

Un règlement intérieur a été adopté par l'agence et s'applique aux salariés de la structure.

### c - Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

## V.6 - Contrôle analogue

Le contrôle analogue est organisé de la façon suivante :

a - Le Président et les élus référents se réunissent pour valider les décisions proposées via des réunions dites de gouvernance (économiques, emplois et formation, commerces)

1) Chaque mois à l'occasion de réunion dite de **gouvernance pour l'action économique**.

La gouvernance économique réunit le Président de Caux Seine développement, le directeur général, la Présidente de Caux Seine agglo, le vice-président pour les Ressources Humaines, le Foncier et le Cycle naturel de l'eau, le vice-président pour la Planification, l'Urbanisme et l'Aménagement et la Conseillère Communautaire déléguée pour l'Economie Sociale et Solidaire, l'Emploi et la Formation.

09 réunions de la gouvernance économique se sont tenues en 2024 : lundi 22 janvier, lundi 19 février, lundi 22 avril, lundi 13 mai, lundi 17 juin, lundi 15 juillet, lundi 14 octobre, lundi 18 novembre, lundi 09 décembre.

La gouvernance action économique a également la charge de l'attribution de l'aide à l'immobilier et de la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets #Rebond.

2) Tous les deux mois, la **gouvernance commerce** réunit quant à elle la présidente de Caux Seine agglo, les maires des communes actionnaires et/ou leurs adjoints, le président de Caux Seine développement et l'élu référent de la délégation commerce.

5 réunions de la gouvernance commerce se sont tenues en 2024 : lundi 05 février, lundi 08 avril, lundi 03 juin, lundi 07 octobre, lundi 02 décembre.

3) **La gouvernance emploi et formation** réunit le président de Caux Seine développement, le directeur général, Mme LOISON, conseillère communautaire déléguée pour l'Economie Sociale et Solidaire, l'Emploi et la Formation, Mme Christine DECHAMPS, administratrice représentant la commune de Lillebonne, M. Frédérick DENIZE, Vice-Président de Caux Seine agglo pour l'Économie circulaire et la Rudologie.

Les membres de la délégation emploi et formation se sont réunis à 4 reprises en 2024 :  
Lundi 15 janvier, lundi 26 février, lundi 27 mai, lundi 25 novembre.

b - Explication du rapport du mandataire et du rapport d'activités

A la demande de certains Maires, Le Président et le Directeur général de Caux Seine Développement sont disponibles pour venir les présenter en Conseil Municipal.

Il sont également présentés à l'actionnaire majoritaire en conseil communautaire par le Président

c - Le directeur de Caux Seine développement est membre du comité de direction de Caux Seine agglo.

Les services de Caux Seine développement rendent fréquemment compte auprès des collaborateurs des collectivités de leurs actions.

Ainsi :

- Le directeur général de Caux Seine développement et le directeur général des services de Caux Seine agglo se réunissent fréquemment et à minima 2 fois/mois.
- Le directeur général de Caux Seine Développement et le directeur du cabinet de la Présidente de Caux seine agglo se réunissent fréquemment.
- La responsable du pôle commerce rencontre mensuellement les services de chaque commune.

Premier actionnaire, Caux Seine agglo a la charge de la stratégie et prévoit dans sa gouvernance la réunion d'un **bureau communautaire dédié sur la stratégie du développement économique à conduire sur et pour le territoire.**

Il est organisé par Caux Seine agglo pour approuver les propositions de choix stratégiques de Caux Seine développement.